

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique, que le conseil de la Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mars 2023 à 19 h, les règlements suivants :


- REGLEMENT DETERMINANT LES MODALITES DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITE – REGLEMENT NUMERO 764

- REGLEMENT RELATIF AU JEU LIBRE DANS LA RUE – REGLEMENT NUMERO 772

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ces règlements aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la Municipalité.

Les règlements numéro 764 et 772 entrent en force et en vigueur le jour de leur publication.

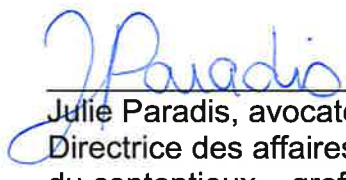
DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 23 mars 2023.


Julie Paradis, avocate
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Julie Paradis, directrice des affaires juridiques et du contentieux – greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur des règlements numéros 764 et 772 à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal, en date du 23 mars 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de mars 2023.


Julie Paradis, avocate
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe